

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille vingt deux, vendredi huit avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Vatteville-la-Rue, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Jacques Charron, Maire,

M. Sylvain Somon 1^{er} Adjoint, Mme Jeannine Danger 2^{ème} Adjointe (a reçu pouvoir de M. Christian Darricarère , M. Vincent Leclère 3^{ème} Adjoint, Mme Michèle Desrues 4^{ème} Adjointe,

M. Philippe Leprince, Mme Mireille Agnès, Mme Véronique Bocca, Mme Séverine Guillot, M. Simon Glatigny, Mme Sonia Boulhan,

Etaient absents excusés : M. Christian Darricarère (pouvoir à Mme Jeannine Danger), M. Jérémie Déal, M. Loïc Langrume,

Etait absente non excusée : Mme Amandine Dionnet,

Secrétaire de séance : Mme Véronique Bocca,

Date de convocation : 31 mars 2022

Monsieur Jacques Charron, Maire souhaite la bienvenue à Sonia Boulhan, qui a accepté son installation au sein du conseil municipal suite à la démission en date du 28 mars 2022, de Mme Mathilde Lenormand, en qualité de conseillère municipale, de la liste « bien vivre ensemble ». Une copie du courrier de Mme Lenormand a été adressée à M. Le Préfet.

2022/15 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable public de la commune de Vatteville-la-Rue et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'exercice 2021 de la commune de Vatteville-la-Rue.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif sur le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir)

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Approuve le compte de gestion réalisé par le comptable public pour l'exercice 2021 et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et autorise le Maire à le signer.

2022/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Sylvain SOMON, 1^{er} Adjoint, élu Président présente le compte administratif 2021 de la commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévu	908 526.78 €
	Réalisés	795 275.57 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	prévu	908 526.78 €
	Réalisés	928 731.36 €
	Reste à réaliser	0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu	576 085.62 €
	Réalisés	465 855.31 €
	Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	prévu	573 085.62 €
	Réalisés	447 826.22 €
	Reste à réaliser	0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE

Fonctionnement	133 455.79 €
Investissement	-18 029.09 €
Résultat global	115 426.70 €

Hors de la présence de M. Jacques CHARRON, Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à :

11 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

approuve le compte administratif du budget communal 2021.

2022/17 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement sur ex. 2021 de	38 417.88 €
Report excédent des années antérieures de	95 037.91 €
Soit un excédent cumulé de fonctionnement de	133 455.79 €

Un déficit d'investissement sur ex. 2021 de	- 50 689.48 €
Report excédent des années antérieures de	32 660.39 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	18 029.09 €
Des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un besoin de financement de	18 029.09 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent de fonctionnement de	133 455.79 €
Affectation en réserve au compte 1068 en investissement de	18 029.09 €
Résultat reporté au compte 002 en fonctionnement de	115 426.70 €
Résultat reporté au compte 001 en investissement de	18 029.09 €

2022/18 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS)

Suite à la réunion du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale de la commune de Vatteville-la-Rue, le vendredi 1er avril 2022, pour l’élaboration de son budget primitif 2022, Le Maire propose une subvention de 7 048.32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Vote une subvention de 7 048.32 € au Centre Communal d’Action Sociale de Vatteville-la-Rue

Inscrit la dépense correspondante au compte 657362 du budget primitif 2022.

2022/19 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après avoir pris connaissance des subventions aux associations proposées par la commission « vie associative, animations et cérémonies »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Vote les subventions aux associations, d’un montant total de 10 847 € pour 2022,

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS	
Anciens combattants (ACPG/CATM)	600,00
A.F.V. Loisirs Créatifs	100,00
A.L.D. peinture sur soie	100,00
Amicale des boulistes vattevillais	270,00
Clash Dance	200,00
association des coureurs de fond	500,00
Foyer Rural	1 200,00
Génération mouvement des aînés ruraux	1 100,00
l'instant LUDIK "les guiboles"	200,00
Société de chasse	470,00
Wado Ryu Karaté Club section Vatteville-la-Rue	250,00
Les Etoiles d'Or	150,00
Union Sportive Vatteville Brotonne (foot)	2 000,00
Handball Club Brotonne - Le Trait	400,00
Vélo club Routotois	100,00
Groupe Archéologique du Val de Seine	500,00
La Française Risloise	50,00
Maison Familiale de Routot	125,00
Centre de formation Par-tage	25,00
CFAIE	25,00
Association "le Chêne" Allouville Bellefosse	35,00
Lecture Plaisir	30,00

Ass. sportive Collège Victor Hugo	150,00
Amicale des sapeurs pompiers de Arelaune en Seine	350,00
Ecole jeunes sapeurs pompiers Arelaune en Seine	150,00
Souvenir Français	200,00
Overlord 76	200,00
Brotonne Historic Véhicules	200,00
Harmonie de Brotonne	1 167,00
TOTAL	10 847,00

Inscrit les crédits correspondants au compte 6574 du budget primitif 2022,

- Mme Jeannine Danger, adjointe n'a pas participé au vote de la subvention attribuée à l'association du « Foyer Rural » qu'elle préside,

2022/20 – FISCALISATION DU SIVOS

Monsieur le Maire informe ses collègues que par délibération n° 2022/06 en date du 7 avril 2022, le SIVOS de Vatteville-la-Rue et Arelaune en Seine a décidé, lors du vote de son budget primitif 2022, de fiscaliser une partie des contributions communales conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette contribution s'élevant à 40 000 € pour la commune de Vatteville-la-Rue sera recouvrée directement par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des deux taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Accepte la fiscalisation de la commune de Vatteville-la-Rue pour l'année 2022 d'un montant de 40 000 €.

Demande la mise en recouvrement de cette somme par les services fiscaux.

Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette fiscalisation.

2022/21 – DEPENSES A AFFECTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Au vu du Décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propre à cet article budgétaire.

Le Maire propose de prendre en charges les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et denrées divers ayant trait au fêtes, cérémonies, évènements culturels, tels que sapins et décorations, friandises pour enfants, prestations diverses et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- les frais de restaurations des élus ou d'employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- les fleurs et bouquets, les médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissance, départs, récompenses sportives, culturelles, concours ou lors de réceptions officielles,

-le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres liés à leurs prestations ou contrats (Sacem, Spro, ...),

-les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,

-les frais d'annonces et de publicités ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Autorise Le Maire à procéder à l'engagement des dépenses relatives aux articles précités et imputable au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

2022/22 – VOTE DES TAXES 2022 (état 1259)

Le Maire rappelle que la loi de finance 2020 prévoit, d'ici 2023, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux.

Afin de compenser cette perte de ressources, les communes ont bénéficié dès l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit un taux de 25.36 % pour le département de la Seine-Maritime. Ce taux a été additionné au taux du foncier bâti de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Fixe comme suit ses taux d'imposition pour l'année 2022
 - Taxe foncière (bâti) 44.80 %
 - Taxe foncière (non bâti) 37.56 %
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2022/23 – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire propose d'adopter le budget primitif 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	936 741.70 €
Recettes	936 741.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	238 189.73 €
Recettes	238 189.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Valide les propositions du budget primitif 2022 présentées par le Maire, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	936 741.70 €
Recettes	936 741.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	238 189.73 €
Recettes	238 189.73 €

2022/24 – TRAVAUX 2022 EN FORET COMMUNALE

Après avoir pris connaissance du programme des actions à mener en forêt communale sur l'année 2022, proposé par l'ONF, et conforme à l'aménagement forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

12 voix POUR (dont 1 pouvoir) 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Décide de retenir le programme d'actions à mener en forêt communale sur l'année 2022 pour un montant de 10 620 € HT,

Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ces travaux,

Impute la dépense au compte 61524 du budget primitif 2022,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Caux Seine Agglo : Le Maire informe ses collègues que les élus de la communauté de Communes Caux Seine Agglo ont voté la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) à partir de 2022 au taux de 7%. Les foyers paieront cette redevance en fonction du montant du foncier bâti. Cette décision a été prise pour faire face à la hausse conséquente du traitement des déchets et des nouvelles contraintes réglementaires.

Plan Communal de Sauvegarde : Le Maire informe ses collègues que chaque année la commune de Vatteville-la-Rue participe aux exercices PPMS « Plans Particuliers de Mise en Sécurité » en lien avec les PCS (Plan Communal de Sauvegarde), action gérée par Michèle Desrues. Le Maire fait part du courrier de la Préfecture qui s'inquiète de la trop faible participation des communes à ces exercices et de la mise en place d'un PCS dans les communes malgré que nous soyons dans un secteur exposé à de nombreux risques.

Dates à retenir : programme de la fête du 1^{er} mai, cérémonie du 8 mai,

La séance est levée à 21 h 00 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

DANGER Jeannine

LECLERE Vincent

DESRUES Michèle

AGNES Mireille

LEPRINCE Philippe

BOCCA Véronique

GLATIGNY Simon

GUILLOT Séverine

DARRICARERE Christian

DIONNET Amandine

DEAL Jérémie

LANGRUME Loïc

BOULHAN Sonia